

# Saint-Brice - Sentier de l'Abbaye



Visorando



Randonnée n°116785

Une randonnée proposée par Communauté d'agglomération de Grand Cognac

Par la beauté de ses sites et par la richesse de son patrimoine, Saint-Brice est l'une des communes les plus pittoresques du Cognaçais. Dans l'écrin que lui procurent les vallées de la Charente et de la Soloire, l'homme a depuis longtemps élevé des édifices symboliques : dolmens, églises, abbayes, châteaux et logis, toutes ces constructions étant d'une facture particulièrement soignée.

<b>Durée :</b>	3h20	<b>Difficulté :</b>	Moyenne
<b>Distance :</b>	10.67km	<b>Retour point de départ :</b>	Oui
<b>Dénivelé positif :</b>	88m	<b>Activité :</b>	A pied
<b>Dénivelé négatif :</b>	86m	<b>Commune :</b>	Saint-Brice (16100)
<b>Point haut :</b>	56m		
<b>Point bas :</b>	9m		



## Description

(D) Le départ se fait depuis l'église Saint-Brice. Avant le départ, descendez la Rue de l'Eglise en direction de la Charente et du château de Saint-Brice. Revenez ensuite sur vos pas jusqu'à l'église.

En faisant face à l'église, remontez la Rue de l'Eglise sur votre gauche et dépassez la Rue Jacques Delamain.

(1) Continuez tout droit sur la Rue des Tilleuls. Passez devant le cimetière à droite puis prenez à droite le Chemin du Chêne Vert. Arrivé sur la Route de Gardépée (D157)(2), virez sur votre gauche. Avant le logis de Gardépée à gauche(3), prenez le petit chemin blanc à droite et tournez au 2ème chemin à gauche(4).

Continuez tout droit sur 600m, prenez à gauche sur le Chemin des Cotes (cote 36) et, 50m plus loin, encore à gauche sur le Chemin de Belair. Suivez ce chemin sur 1km jusqu'à revenir sur la Route de Gardépée (D157).

Prendre à droite et tout de suite à gauche sur la Route de Julienne(5).

Prenez le chemin blanc à gauche qui traverse les vignes et au virage (cote 23), prenez à gauche en direction de l'Abbaye de Châtres(6).

Passez devant l'abbaye et continuez sur le chemin qui s'en éloigne. Suivez le chemin forestier jusqu'au circuit de vélo cross à gauche. Prenez alors le petit chemin à gauche qui s'enfonce dans la forêt. Suivez-le jusqu'à ressortir de la forêt sur le chemin de Gassouillis. Prenez à droite, (7) traversez la route de Nercillac (D15) pour prendre en face le petit chemin blanc (Chemin de Chez Bernet). **Attention traversée dangereuse avec visibilité limitée - soyez vigilant.**

A l'intersection(8), prenez à gauche. Suivez ce chemin jusqu'à la Route de la Soloire puis virez à droite. Continuez pendant 1km jusqu'à la Rue du Port de l'Echassier que vous empruntez également.

Après la dernière maison(9), tournez à gauche. Suivez ce chemin sur 1km, traversez, **avec prudence**, la D15 (Route de Nercillac) et continuez tout droit sur le Chemin du Moulin.

(10) Prenez l'allée Catherine de Médicis sur votre droite puis tout de suite à gauche avant le grand portail du Château de Saint-Brice. Continuez tout droit sur la rue Jacques Delamain. Au bout de la rue, prenez à droite pour revenir à point de départ devant l'église.

## Points de passages

### D/A Eglise Saint-Brice

N 45.687445° / O 0.27746° - alt. 21m - km 0

### 1 Intersection Rue Jacques Delamain, tout droit

N 45.688599° / O 0.276587° - alt. 28m - km 0.15

### 2 D157 : prendre à gauche

N 45.689397° / O 0.267214° - alt. 49m - km 1.3

### 3 Logis de Gardépée : prendre à droite

N 45.689094° / O 0.260063° - alt. 56m - km 1.87

### 4 Deuxième chemin, prendre à gauche

N 45.686838° / O 0.261618° - alt. 47m - km 2.15

### 5 Route de Julienne, prendre à gauche

N 45.69039° / O 0.252907° - alt. 45m - km 3.81

### 6 Ancienne Abbaye de Châtres

N 45.693946° / O 0.257686° - alt. 20m - km 4.97

### 7 Chemin de Chez Bernet

N 45.695459° / O 0.274857° - alt. 41m - km 6.65

### 8 Intersection, prendre à gauche

N 45.698952° / O 0.273517° - alt. 18m - km 7.07

### 9 Prendre à gauche

N 45.694141° / O 0.293757° - alt. 12m - km 8.93

### 10 Prendre Allée Catherine de Médicis à droite - Charente (fleuve)

N 45.688311° / O 0.281376° - alt. 15m - km 10.15

### D/A

N 45.687467° / O 0.277493° - alt. 21m - km 10.67

## Informations pratiques

Suivre le balisage jaune. Itinéraire faisable également en VTT.

## A proximité

(D) : Eglise Saint-Brice du XIIe siècle.

(3) : Logis de Gardépée construit au XVIe et remanié au XIXe. A proximité, un peu plus loin sur la route de Gardépée (en vous éloignant de l'itinéraire), dolmen du néolithique.

(6) : Ancienne Abbaye de Châtres dont il ne reste que l'église du XIIe et les vestiges des bâtiments conventuels.

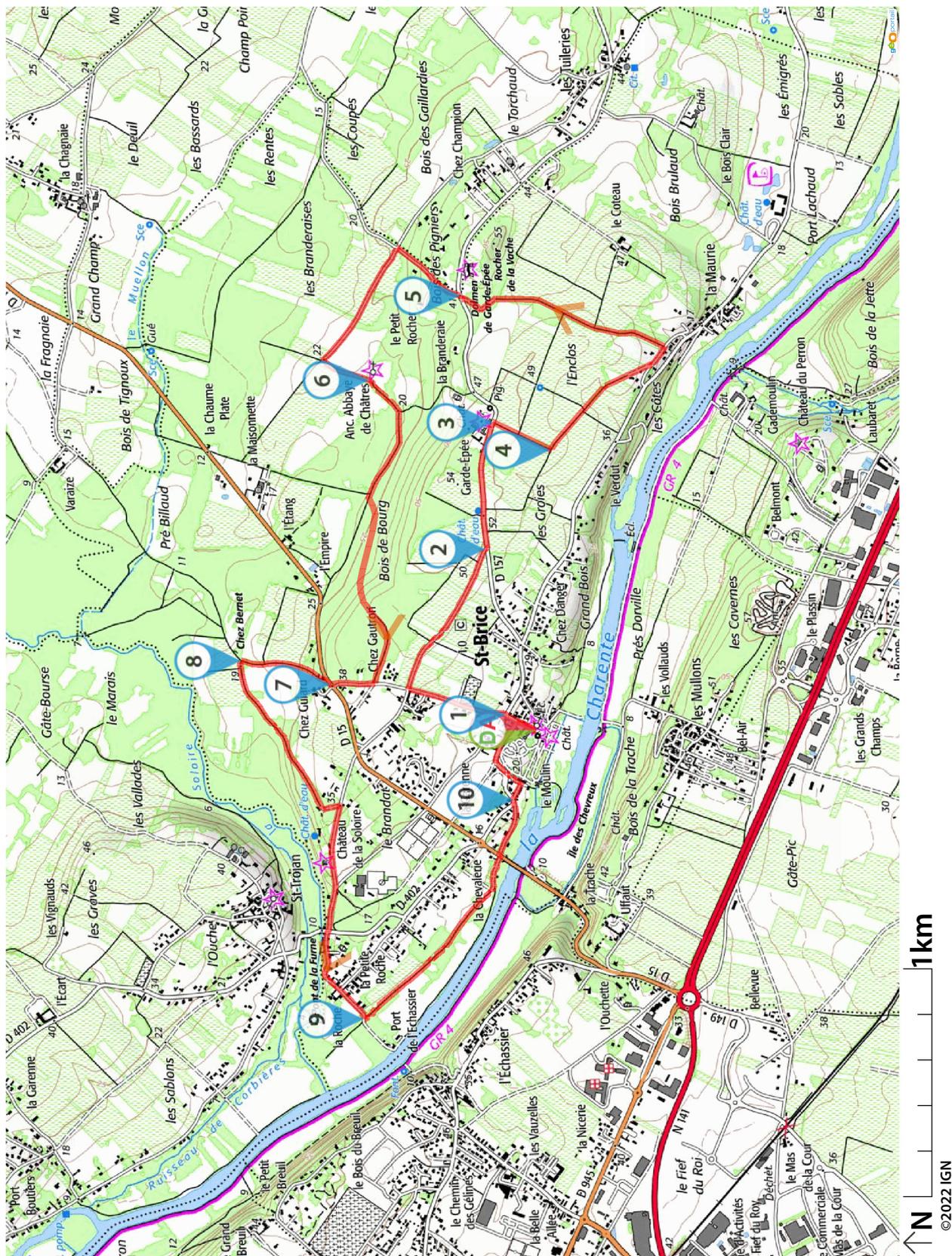
(10) : Château de Saint-Brice dont la tour et une partie du mur d'enceinte sont les vestiges du château du XIVe. Le logis date du XVIe mais fut repris au XIXe.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-saint-brice-sentier-de-l-abbaye/>

**En savoir plus :** Communauté d'agglomération de Grand Cognac - 6 Rue Valdepenas CS 10 216 16111 COGNAC Cedex

Tel : 05 45 36 64 30 - Email : [rachel.perrault@grand-cognac.fr](mailto:rachel.perrault@grand-cognac.fr) - Site internet : <https://www.grand-cognac.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



# LA CHARTE

## du *visorandonneur*

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**